COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 septembre 2020

- DEMANDE DE CANDIDATURE D'APPEL A PROJETS « PLAN DE RELANCE » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE

Pour la réhabilitation de l'ancienne poste en bibliothèque, la commune a postulé à l'appel à projets « plan de relance » proposé par le conseil départemental du mois d'août dernier, pour une aide de 50% sur un montant des travaux estimé à 100.000€, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	%
Travaux (réhabilitation thermique des locaux, menuiseries extérieures et intérieures, électricité, plomberie, ragréage du sol, ravalements)	100.000 €	-Département Plan de relance. -LTC (FDC énergie) demandée. -DSIL (obtenue). -Autofinancement	50.000 € 7140 € 7704 € 35156 €	50 7.15 7.7 35.15
Total	100.000 €		100.000 €	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 9 voix « pour » et 6 voix « contre » la demande de candidature d'appel à projets pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste pour l'installation de la bibliothèque.

La minorité demande des informations sur le projet de bibliothèque : il y a-t-il des plans ? Le mobilier et le matériel informatique ont-ils été évalués dans l'estimation financière ?

Ils demandent également s'il y aura deux sites (un dans la bibliothèque actuelle et un à la Poste), si une demande de travaux a été faite auprès du service urbanisme, si l'on parle de bibliothèque ou de médiathèque… L'opposition précise qu'elle n'est pas contre la réhabilitation du bâtiment mais qu'elle vote contre le projet car celui-ci présente trop d'inconnues.

La Majorité nous répond qu'il n'y a pas de détail ni de plan « arrêté » pour le moment.

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DU CLOCHER DE L'EGLISE DU ST EMILION

Des travaux de maçonnerie du clocher vont être réalisés prochainement par l'entreprise LE BOULZEC de Pommerit-Le-Vicomte et ont été validés par le conseil du 18 juin 2020.

Le maire informe au conseil municipal que des demandes de subventions ont été sollicitées pour effectuer les travaux d'un montant de 10 093.59 € HT (12 112.31 € TTC).

DRAC (accordée)	5047.00 €	**50 %**
REGION (sollicitée)	1514.04 €	**15 %**
DEPARTEMENT (sollicitée)	1514.04 €	**15 %**
AUTOFINANCEMENT	2018.71 €	**20 %**
Total	**10093.59 € H T**	**100%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les demandes de subventions sollicitées du tableau ci-dessus.

- DEVIS TRAVAUX PLAFOND SALLE DU DRESNAY

Suite à la commission travaux du 31 aout 2020, 3 devis ont été proposés aux membres de la commission. Ceux –ci retiennent le devis de l'entreprise Ronan LE BARS pour la réalisation du plafond de la salle du DRESNAY.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Ent Ronan LE BARS	4290 €	5148 €
Gibert HENRY	5070 €	6084 €
EURL AB Menuiserie	5030 €	6036 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de Ronan LE BARS d'un montant de 4290 € HT soit 5148 € TTC.

- DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DEVIS AU MAIRE

Le maire propose au conseil de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés inférieur à 5000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 9 voix « pour », 1 voix « contre » et 5 « abstentions » pour cette proposition.

- DONS DE PARCELLES entre Mr JACQUART et la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS

Mr JACQUART Christian, propriétaire des parcelles B50 et B53 sur la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS souhaite faire un don du morceau de terrain comprenant la route sur la parcelle B53 à la commune en échange de la partie limitrophe de la parcelle B50 où se trouve son portail d'entrée c'est-à-dire une régularisation car la route communale empiète sur un terrain privé. La commune aura à sa charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce don de parcelles.

- TRAVAUX PARKING NOUVEAU CIMETIERE

Lors de la commission travaux du 31 août 2020, Nicolas GRELLEPOIX a présenté deux devis de la société St EFFLAM et l'entreprise Patrick LE MAT pour les travaux d'aménagement du parking du nouveau cimetière.
Projet retenu : route de 6m de largeX40m de long et plateforme de 20mX20m

	Terrassement HT	0/30 HT	Total HT	Total TTC
ETA EFFLAM	13207 €	3520 €	16727 €	20072.40 €
Patrick LE MAT	12460 €	3645 €	16105 €	19326 €

La commission travaux du 31 août a validé le devis proposé par l'entreprise LE MAT pour un terrassement + talutage + transport de la terre à St YVI et en option fourniture et pose de 0/30 sur 15cm 600m2.

Terrassement + talutage + transport de la terre	12.460 € HT	14.952 € TTC avec 2 remorques
Option fournitures et pose de 0/30 sur 15cm	3645€ HT	4374 € TTC
Total	16.105 € HT	19.326 € TTC

La commission valide le devis QUEGUINER pour la fourniture du grillage pour 789.37 € HT soit 927.24 € TTC. La pose se fera en régie.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de Patrick LE MAT pour un montant de 16.105 € HT soit 19.326 € TTC et valide le devis de l'achat du grillage pour un montant de 789.37 € HT soit 927.24 € TTC.

Maryline DUEDAL demande s'il serait possible de créer un accès PMR au cimetière pour en faciliter l'accès. Arnaud LE FOLL souligne l'importance de gérer au mieux les eaux pluviales par rapport à ce parking.

- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Les commissions thématiques de LTC

RUBEUS Saïg représentant à la commission n°1 Affaires générales.

LE CREFF Yvon représentant à la commission n°2 Economie.

LE GALL Jean-François représentant à la commission n°3 Services à la population.

LE FOLL Arnaud représentant à la commission n°6 Culture, patrimoine et équipements sportifs.

- ✓ Liste des Membres de la commission communale des impôts directs :

Sont proposés en qualité de commissaire de la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

DUBOURG Thierry 27/06/1963	LE SCRAGNE Béatrice 04/07/1972
SEGALEN Gwenaëlle 07/11/1977	TASSET Hervé 17/11/1955
HUET Erwan 17/05/1973	LE BOUDER Gabriel 09/10/1975
LE GUEN Laurence 21/01/1973	QUIVIGER Danièle 21/04/1951
LE LIEVRE DE LA MORINIERE Tanneguy 16/12/1984	LE GALL Marie-Thérèse 15/06/1960
LE GUEN Jean-Jacques 02/12/1975	GEFFROY Claude 19/05/1971
AUGES Benoit 29/11/1980	RUCHE Jean 18/07/1986
LE CUNFF Yann 06/12/1981	LE FLOCH Roger 28/11/1952
LE BARS Ronan 10/06/1977	LE ROLLAND Gildas 19/07/1960
CALLEC Sylvie 05/11/1957	LEBOSSÉ Jean-Paul 03/11/1962
LE GUEN Anthony 03/12/1986	LE FOLL Mickael 08/11/1982
EBREL Philippe 20/09/1963	HUBERT Yann 23/08/1974

- ✓ Devis abattage peupliers

Deux peupliers proches de la convergence des loutres sont à abattre. Un devis a été demandé à l'entreprise LE GUILCHER Florian de PLOUEGAT-MOYSAN pour un montant de 1800 € HT soit 2160 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

- ✓ Le repas des anciens ne pourra pas avoir lieu à la salle des fêtes cette année.

Par conséquent, le CCAS prévoit de leur livrer un repas confectionné par le restaurant « le relais de BEFFOU » le samedi 17 octobre à midi.

- ✓ Les membres extérieurs du CCAS ont été désignés par le maire :

- LE DAIN Guy
- CALLAREC Laurence
- OUDJEHIH Daniel
- LE SCRAGNE Béatrice
- LUCAS Marie

- ✓ Droit à la formation des élus

Les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions;

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

Une délibération doit être prise obligatoirement dans les 3 mois suivant le renouvellement général du conseil municipal sur l'exercice du droit à formation de ses membres.

Concernant les formations, sont pris en charge, à la condition que l'organisme dispensateur soit agréé par le ministre de l'intérieur.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Séverine demande si les conseillers municipaux pourraient avoir le droit aux formations (ces formations n'étant obligatoires qu'aux élus ayant reçu une délégation).

Dispositif de la cantine à 1 €

Saïg RUBEUS explique que le principe du dispositif de la cantine à 1 € est que le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction du quotient familial, dont au moins une inférieure ou égale à 1 €.

- ✓ City Stade : Arnaud LE FOLL demande quand le city stade sera opérationnel, Saïg RUBEUS lui répond que nous avons reçu le rapport de contrôle favorable. Nicolas GRELLEPOIX informe qu'il doit fixer une date avec le commercial AGORESPACE pour organiser une journée d'inauguration avec les enfants de l'école. Il sera opérationnel après l'inauguration. Un filet de tennis, volley et un ballon de foot, de volley et basket sont disponibles en mairie.

- ✓ Aménagement du bourg : Maryline DUEDAL demande s'il est prévu d'avancer sur l'aménagement du bourg qui est attendu par les Loguiviens. Il est précisé qu'il n'y a pas de date de prévu pour relancer la commission.

- ✓ Maryline DUEDAL demande s'il y a un projet sur le rachat du St EMILION, pas de projet pour l'instant.

- ✓ Séverine LOZACH demande l'autorisation d'activer le lien de la bibliothèque en ligne. Saïg RUBEUS approuve sa demande.

- ✓ Séverine LOZAC'H informe l'assemblée de l'existence d'une ludothèque itinérante sur la commune de Plouigneau. Une intervenante peut se déplacer dans les communes aux alentours pour faire des animations jeux auprès des enfants, parents, famille mais aussi personnes âgées. Elle dispose d'environ 400 jeux et peut en prêter moyennant la somme d'1 euro par jeux. Une heure d'intervention est facturée environ 20 € à la commune adhérente. La commune peut percevoir une aide de la CAF couvrant presque 75% du coût, s'il y a un contrat enfance jeunesse de signé avec la CAF. Françoise et Béatrice lui répondent qu'elles vont donner l'information à l'association de la convergence des Loutres. Il est précisé que la minorité ne souhaite pas venir empiéter sur l'activité de l'association, mais bien compléter une offre à la population locale.

- ✓ Didier LE GUEN signale que le fleurissement du bourg était décevant cet été. Yvon LE CREFF informe qu'il a pris contact avec le fournisseur de fleurs et plantes pour revoir le cahier des charges.

- ✓ <u>Eglise St Emilion :</u> Didier LE GUEN rapporte d'après une habitante de la commune qu'il faudrait poncer et vernir les bancs de l'église. Ses travaux seront faits en régie par les agents du service technique. Il demande si des grillages anti-pigeons sont prévus dans l'église. Yvon LE CREFF répond que la pose de grillage est prévue.

- ✓ <u>Toilettes de l'école :</u> Arnaud LE FOLL demande des informations concernant l'état des WC extérieur de l'école. Françoise lui répond qu'ils sont accessibles et en bon état de marche.

- ✓ <u>Terrain de foot :</u> Problème d'électricité suite à l'intervention de l'entreprise LE DU, un groupe électrogène va être installé pour alimenter le terrain de foot en électricité pour le match de dimanche.

- ✓ <u>Structure de jeux pour enfants :</u> Séverine LOZACH demande si une structure de jeux pour enfants sera installée à côté du City-Stade. Oui c'est prévu mais pour l'instant difficile à aménager tant que la chaufferie bois n'est pas construite.

- ✓ <u>Route de Pont ar Bley :</u> Didier LE GUEN demande s'il y a eu des nouvelles concernant sa remarque lors du précédent conseil à propos de l'état de la route de Pont ar Bley. Pascale lui répond qu'après une visite sur place, il n'a pas été émis de réserve sur la réception du chantier.

Didier maintient qu'il faut émettre des réserves rapidement pour que la garantie par rapport à l'entreprise ayant effectuée les travaux de voirie puisse marcher.

- ✓ Conteneur à verre : Arnaud LE FOLL demande s'il est possible de déplacer le conteneur à verre situé derrière la MAPA. A vérifier et se renseigner s'il n'est pas destiné juste à la MAPA.

- ✓ Arnaud LE FOLL signale que des arbres sont à élaguer sur la route à côté de la caserne des pompiers.

- ✓ Syndicat de Traou Long : Interrogation de Maryline DUEDAL et d'Arnaud LE FOLL concernant une convocation du Syndicat de Traou Long reçue par mail alors qu'ils ne sont pas membres de cette commission. Il faudra revoter les membres de cette commission lors d'un prochain conseil.

- ✓ Questions diverses et Ordre du jour : Arnaud LE FOLL soulève le fait qu'à chaque conseil municipal, des délibérations non prévues à l'ordre du jour, sont prises en tant que «questions diverses».

La Majorité émet qu'il serait souhaitable de faire parvenir les «questions orales» de la minorité 48h à l'avance.

- ✓ Demande de tribune sur le bulletin: La minorité regrette le fait d'avoir reçue une réponse négative à leur demande de tribune sur le bulletin communal. La Majorité leur répond que ce bulletin doit rester «factuel». La minorité souhaitait pouvoir s'exprimer et expliquer leur choix de vote sur les décisions prises lors du conseil, qui ne sont pas retranscrites dans la presse.